

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers
absents : **1**

OBJET :
Autorisation de
Paiement et Crédit de
Paiement (AP/CP) 2023 -
Mise aux normes de la
Mairie
Budget Principal

SEANCE DU MARDI 14 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 8 mars s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la présidence de
Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL,
Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Sophie DELAIGUE,
Régine BEAL à Eric BOUCOURT,
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNE

**AUTORISATION DE PAIEMENT ET CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) 2023 – MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE
 - BUDGET PRINCIPAL**

- Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Considérant** le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- **Considérant** les objectifs de ces opérations ;
- **Considérant** qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidées par le conseil municipal ;
- **Considérant** que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du conseil municipal ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** l'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) de la Mise aux normes de la Mairie :

MISE AUX NORMES MAIRIE DE THIERS

Coût total opération :	1 238 500,00 €	TTC	
Autorisation de programme votée :	1 238 500,00 €	TTC	opération 0318
Subvention attendue :	388 723,00 €		
	168 035,00 € DSIL 2019		
	220 688,00 € Département - FIC		

Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisation antérieure hors Apcp	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	TOTAL REALISE AU 31/12/2022	Solde de l'opération à réaliser	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Dépense : Chapitre 23	1 238 500,00 €	- €	145 080,06 €	553 366,31 €	394 921,04 €	140 623,39 €	1 233 990,80 €	4 509,20 €	4 509,20 €					1 238 500,00 €
Recette : Chapitre 13	388 723,00 €	- €	- €	- €	- €	50 410,50 €	50 410,50 €	338 312,50 €	338 312,50 €					388 723,00 €
DSIL 2019	168 035,00 €	- €	- €	- €	- €	50 410,50 €	50 410,50 €	117 624,50 €	117 624,50 €					168 035,00 €
Conseil départemental - FIC	220 688,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	220 688,00 €	220 688,00 €					220 688,00 €
Recette : Chapitre 16	646 613,46 €	- €	- €	- €	646 613,46 €	- €	646 613,46 €	- €	- €					646 613,46 €
Recette : FCTVA	203 163,54 €	- €	- €	23 798,93 €	90 774,21 €	64 782,85 €	179 355,99 €	23 807,55 €	23 067,86 €	739,69 €				203 163,54 €
Solde opération	- €	- €	145 080,06 €	529 567,38 €	- 342 466,63 €	25 430,04 €	357 610,85 €	- 357 610,85 €	- 356 871,16 €	739,69 €	- €	- €	- €	- €

- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Annie CHEVALDONNE

le Maire,




Stéphane RODIER